Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE DE SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le seize du mois de Mai

Membres en exercice	:	29
Membres présents	:	25
Procurations	:	3
VOTES	:	26
POUR	:	26
CONTRE	:	/
ABSTENTIONS	:	/
Date de convocation	:	10/05/2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. PICHON H. MORARD S. CLEMENT JL. SEBANI S; FERAUD S.

PROCURATIONS : M. Christian GALLO à M. Jean-Pierre TEMPLIER
Mme Colette RODRIGUEZ à M. Daniel SPAGNOU
M. Sylvain JAFFRE à Mme Stéphanie SEBANI

ABSENT : DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2023-06-15-SF

OBJET : SUBVENTIONS 2023 - JUMELAGE OLIVA

Mmes REYNIER et PAYAN, membres de cette association, ne prennent pas part au vote.

VU le procès-verbal de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2023 la subvention suivante :

N°	ORGANISME	Normale
95	JUMELAGE OLIVA	**2 500 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 26 voix POUR

ALLOUE les subventions 2023 proposées.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2023

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 17/05/2023 À 17h01
REÇU EN PREFECTURE
le 17/05/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402095-20230516-2023_06_15_